

## REGLEMENT DU « CROSS DES PICAOUS » DE SAINT MARC LE BLANC

La 52ème édition du Cross de Saint Marc le Blanc se déroulera le dimanche 28 Novembre 2021 sur le site du stade. Cette épreuve est organisée par le club de Saint Marc le Blanc pour la partie technique, administrative et logistique en collaboration avec la commune et les propriétaires des terrains. Ce cross est ouvert à tous, aux licenciés de la fédération française d'athlétisme (F.F.A.), ainsi qu'aux coureurs non licenciés.

**LES CONCURRENTS** : s'engagent à respecter ce règlement.

**CATEGORIES D'AGE** : Ce sont celles retenues par la FFA à partir du 1er novembre 2021.

**CERTIFICATS MEDICAUX** : les licenciés FFA présenteront leur licence en cours de validité. Les non-licenciés FFA doivent présenter un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

**RESPONSABILITE CIVILE** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique ou psychique.

**INSCRIPTIONS** : Inscriptions individuelles en ligne sur le site « KLIKEGO ». Elles sont gratuites pour toutes les courses, sauf la randonnée qui est au prix de 4€.

**DOSSARDS** : Ils seront remis individuellement après présentation du pass-sanitaire (ou test) le jour de l'épreuve, au plus tard 30mn avant chaque course.

!!! Aucun Dossard ne sera remis sans présentation du Pass-Sanitaire du coureur !!!

### REGLEMENT Technique pour les RELAIS :

- Les 4 Courses Relais devront être composés de 4 Coureurs distinctes.
- Tous les athlètes qui participeront aux relais seront autorisés à participer aux épreuves cross individuels proposés par l'organisateur, sauf pour les poussins, poussines, benjamines (Relais 3) Benjamins (Relais 4).
- Chaque relayeur effectuera une boucle de 800m. Une zone de passage de relais de 20m sera identifiée sur le parcours.
- Les athlètes y échangeront un moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

**Relais 1 : de Junior à Master Mixte.** Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : masculin-féminin-masculin-féminin.

**Relais 2 : Minimes masculins, Cadets, Cadettes.** Les équipes seront composées de quatre athlètes, hommes, femmes, ou mixte. L'ordre des coureurs est non imposé.

**Relais 3 : Poussins, Poussines, Benjamines.** Les équipes seront composées de quatre athlètes, hommes, femmes, ou mixte. L'ordre des coureurs est non imposé.

**Relais 4 : Benjamins, minimes filles.** Les équipes seront composées de quatre athlètes, hommes, femmes, ou mixte. L'ordre des coureurs est non imposé.

**RECOMPENSES** : Pour les « cross individuel » les 3 premiers de chaque catégories seront récompensés sur le podium après les courses ainsi que la première équipe des épreuves relais.

3 tirages au sort des dossards seront effectués (nombreux lots). Un pour les relais, un pour les cross et un pour la randonnée.

**SECURITE:** Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

**Logistique :** il sera mis en place :

- un emplacement obligatoire des tentes des clubs
- une aire de lavage pour chaussures et équipements.
- des sanitaires et vestiaires au regard du protocole sanitaire.

**DROIT D'IMAGE :** Chaque coureur, spectateur et accompagnateur autorisent expressément l'organisateur à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation.

**INFORMATIQUE ET LIBERTE :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition de sa part, qui devra être mentionnée par écrit à l'organisation, les coordonnées du coureur pourront être transmises à des organismes extérieurs.

**ENVIRONNEMENT :** L'ensemble des épreuves est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique pourra entraîner la disqualification du concurrent.

**PROTOCOLE SANITAIRE :** **un protocole sanitaire spécial covid 19 sera mis en place le jour de l'épreuve amené à évoluer en fonction de la situation sanitaire et des réglementations nationales ou locales en vigueur. Le détail sera communiqué via le site de l'organisateur 7 jours avant l'épreuve**